

**Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Séance du 22 avril 2026**

L'an deux mil vingt six, le 22 avril, à 18 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DARBON, en suite de la convocation en date du 15 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 8	M. Frédéric DARBON, Président, M. Didier SERVOISE, Mme Corinne SERVOISE, Mme Elisabeth GANDEMER, Mme Brigitte DUPONT, M. Bernard GAUDINO, M. Yannick BARRIOS GARCIA, Mme Marie-Eve GAPIN formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoir : 1	Absent ayant donné pouvoir : Mme Annie KAISER a donné pouvoir à Mme Corinne SERVOISE
Absents : 2	M. Michel BESSERON (absent excusé), Mme Martine ROUX
Votants : 9	A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Mme Corinne SERVOISE

**Délibération n° 2026-03 :
Election du Vice-Président au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles R.123-6 et R.123-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2026 fixant le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S à 10 membres ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 procédant à l'élection de 5 membres élus au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 13 avril 2026 portant désignation de 5 membres nommés au Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;

Considérant que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'action sociale est régulièrement constitué ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du Vice-Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à la majorité absolue des suffrages exprimés ;

Considérant la nécessité de désigner un Vice-Président chargé de présider le Conseil d'Administration du C.C.A.S. en l'absence du Président ;

Considérant l'appel à candidatures par le Président ;

Considérant la candidature de Madame Corinne SERVOISE aux fonctions de Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré :

- DECIDE, A L'UNANIMITE, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret et de procéder à l'élection du Vice-Président par un vote à main levée.

La candidate aux fonctions de Vice-Présidente, après un vote à main levée, a obtenu : 9 VOIX POUR

- DESIGNÉ Mme Corinne SERVOISE, élue aux fonctions de Vice-Présidente du Conseil d'Administration du C.C.A.S, élue à main levée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance,



Mme Corinne SERVOISE

Le Président du Conseil d'Administration du CCAS,



Frédéric DARBON.



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'ORLÉANS dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture d'Indre-et-Loire,*
- date de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*